

## AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 10 octobre 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### 2236 rue McGill

#### Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0033:

La demande de dérogation mineure 2023-0033 vise à :

- Régulariser la position d'un garage détaché situé à 0,89 mètre de la limite de lot latérale droite, alors que la réglementation exige un minimum de 1,5 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mercredi 20 septembre 2023.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière